

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Bouira

Daïra de m'chedallah

Commune d'Ath Mansour

NIF : 098410439004917

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° :15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marches publics et des délégations de service public, Le président de l'assemblée populaire communale d'Ath Mansour porte à la connaissance des entreprises soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales par voie d'affichage N° :03/2025 du 25 /12/2025 que le projet est attribué provisoirement a l'entreprise suivante :

Opération	Entreprise	Montant en TTC avant correction	Montant en TTC après correction	Délai de réalisation	OBS
Aménagement des différentes pistes à Ath Vouali »	ETB TCE EGTPH SAFIA OMAR <u>NIF ;</u> 187101700273155	19 974 250.00 DA	19 974 250.00 DA	03 mois	Offre unique pré qualifié

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de service contractant commune Ath Mansour dans les trois 03 jours à compter de la date de la publication du présent avis d'attribution au BOMOP ou dans un quotidien national

Tout soumissionnaires contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marches de la commune d'Ath Mansour dans un délai de dix 10 jours à compter de la date de la parution du présent d'attribution provisoires au BOMOP ou dans un quotidien national

Ath Mansour le :
Le président de l'APC